

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2024**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- en exercice	29
- présents	21 (puis 22, Mme Sourayo OUF arrivant à l'issue du vote de la délibération D.46/06.24)
- votant par procuration	7 (puis 6, Mme Sourayo OUF arrivant à l'issue du vote de la délibération D.46/06.24)
- absent	1
- total des votants	28

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations examinées en séance faits le 28 juin 2024.

xxx

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-sept juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt juin, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

**Étaient présents :**

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Sébastien MORO, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjointes,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Junior MOUDJIH A FIONG, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Thierry GIMAY, Mme Amel TAKARLI, Mme Anne-Lise COUTURE, Mme Sourayo OUF (pour une partie de la séance), Conseillers Municipaux.

**Excusés :**

M. Fabrice LEPAREUX	qui donne pouvoir à	M. Junior MOUDJIH A FIONG
M. Omar BELGHACHEM	qui donne pouvoir à	M. Sébastien MORO
M. Johan GONZALEZ	qui donne pouvoir à	Mme Emmanuelle PATIN
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	Mme Chantal BEAUDOIN
M. Jean-Yves GOGNET	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS
Mme Sourayo OUF	qui donne pouvoir à	Mme Fabienne MANDEVILLE (pour une partie de la séance)
Mme Jennifer BEAUMONT	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM

**Absent :**

M. Tarek HAMMAN

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Michelle DAJON est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

**Voeu n°:** V.02/06.24

**Objet :** **Vœu de soutien aux salariés du groupe ExxonMobil Chemical France (EMCF), aux sous-traitants et aux autres professionnels de l'agglomération**  
**Arrêt définitif du vapocraqueur et des unités de chimie en 2024**

VILLE DE LILLEBONNE  
Réunion du Conseil Municipal  
Séance ordinaire du 27.06.2024

**Voeu n°: V.02/06.24**

**Objet : Vœu de soutien aux salariés du groupe ExxonMobil Chemical France (EMCF), aux sous-traitants et aux autres professionnels de l'agglomération  
Arrêt définitif du vapocraqueur et des unités de chimie en 2024**

Madame le Maire rappelle que le groupe ExxonMobil Chemical France (EMCF) a annoncé, le jeudi 11 avril 2024, l'arrêt définitif du vapocraqueur et de ses unités de chimie à Lillebonne et à Notre-Dame-de-Gravenchon, sur la zone industrielle de Port-Jérôme-sur-Seine en 2024. Il s'agit d'un vapocraqueur des unités de pétrochimiques implanté au milieu des années 60 qui alimente trois unités aval (polyéthylène, polypropylène et adhésifs à partir de résines de pétrole).

Cette décision devrait entraîner la suppression directe de 647 emplois sur notre territoire d'ici la fin de l'année 2025. Les raisons évoquées tiennent aux pertes accumulées au cours des dernières années de ces unités produisant des matières plastiques, dans un contexte de concurrence mondiale. Selon le communiqué, EMCF a enregistré plus de 500 millions d'euros de pertes depuis 2018.

Pour la Municipalité, l'annonce de la restructuration de la plateforme pétrochimique d'ExxonMobil a été un choc. Elle ne peut rester insensible et est inquiète pour les salariés du site, les sous-traitants, les autres professionnels de l'agglomération mais aussi pour les finances des communes du territoire.

La Municipalité fait part, via ce vœu, de sa sidération quant à la brutalité d'une telle décision et de son indignation face aux motifs invoqués par la société américaine, eu égard à sa responsabilité sociale et environnementale et face aux bénéfices réalisés et aux dividendes versées aux actionnaires.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Considérant que l'annonce du groupe ExxonMobil Chemical France (EMCF) pour la fermeture de ses unités de chimie à Lillebonne et à Notre-Dame-de-Gravenchon est incompréhensible sur la forme et sur le fond,

Considérant que la Municipalité ne peut rester insensible à cette décision brutale,

Considérant que l'économie des communes du territoire pourrait connaître les effets induits de cette fin d'activité inopinée,

Considérant que la fermeture de ces unités aura un impact direct sur les finances de la commune de Lillebonne,

VILLE DE LILLEBONNE  
Réunion du Conseil Municipal  
Séance ordinaire du 27.06.2024

**Voeu n°:** V.02/06.24

**Objet:** **Vœu de soutien aux salariés du groupe ExxonMobil Chemical France (EMCF), aux sous-traitants et aux autres professionnels de l'agglomération**  
**Arrêt définitif du vapocraqueur et des unités de chimie en 2024**

Il est proposé au Conseil Municipal de demander aux pouvoirs publics compétents en matière de développement économique :

- de recevoir, d'écouter et d'accompagner le plus efficacement et fortement possible les représentants des salariés du site dans leur discussion avec la direction du groupe EMCF et de soutenir leurs initiatives visant à trouver des alternatives à la fermeture définitive du vapocraqueur et des unités de chimie à Lillebonne et à Notre-Dame-de-Gravenchon,
- d'appeler à la responsabilité du groupe EMCF de réétudier et de différer sa décision, et ainsi de mettre tout en œuvre pour obtenir un maintien de l'activité le plus longtemps possible et sauvegarder un maximum d'emplois,
- de réaffirmer la vocation industrielle de notre bassin d'emplois et de poursuivre et d'amplifier, par tous les moyens utiles, la transition éco-technologique de notre industrie.

**VOEU ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.*

*Pour extrait certifié conforme,*



Le Maire de Lillebonne,

Christine DÉCHAMPS.

La secrétaire de séance,

Michelle DAJON.